

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 118 CC COEUR DE SAVOIE

Bases exonérées sur délibération : 226 874

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 12 347 805

Bases prévisionnelles d'imposition : 12 892 038

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
03 SECTEUR CHAMOIX ZONE 1	5 530 513	11%	608 356,
04 SECTEUR CHAMOIX ZONE 2	101 246	8%	8 100,
05 SECTEUR ST PIERRE ALB ZONE	7 202 002	11%	792 220
06 SECTEUR ST PIERRE ALB ZONE	58 277	8%	4 662,

A CHAMBERY, le 11 mars 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Annie Cabrol

A , le

Le Préfet,

A Montmélan , le 11/04/2024

Le Président,

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 073-200041010-20240411-DEL_2024_88-DE



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

1259 TEOM - I

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 118 CC COEUR DE SAVOIE

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
03 SECTEUR CHAMOIX ZONE 1	041 BETTON-BETTONNET	P	346 877
	053 BOURGNEUF	P	599 637
	068 CHAMOISSET	P	612 654
	069 CHAMOIX-SUR-GELON	P	965 691
	079 CHATEAUNEUF	P	869 489
	089 COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER	P	1 406 104
	133 HAUTEVILLE	P	355 644
	315 VILLARD-LIEGER	P	374 417
	072 CHAMP-LAURENT	P	40 852
	166 MONTENDRY	P	47 626
04 SECTEUR CHAMOIX ZONE 2	315 VILLARD-LIEGER	RA	12 768
	096 CRUET	P	1 199 094
05 SECTEUR ST PIERRE ALB ZONE 1	120 FRETERIVE	P	561 425
	247 SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE	P	879 576
	270 SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	P	4 561 907
	120 FRETERIVE	RA	2 554
06 SECTEUR ST PIERRE ALB ZONE 2	247 SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE	RA	39 104
	270 SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	RA	16 619

